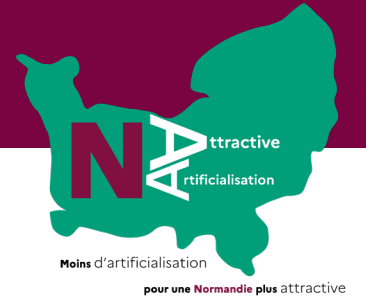




Lutter contre l'artificialisation des sols : Pourquoi ? Comment ?



Les termes clés - quelques définitions

voir aussi quelques définitions SRGEE

► Biodiversité, ou diversité biologique

variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.

► Effet

description d'une conséquence d'un projet sur l'environnement indépendamment des espèces, habitats et fonctions écologiques qui seront affectés.

► Espaces écologiquement cohérents

réseau de sites permettant aux espèces de circuler et de mener leur cycle de vie sans entraves ou menaces.

► Espèce endémique

espèce (animale ou végétale) qui n'est présente naturellement que sur une aire restreinte (sur la planète, la violette de Rouen n'est présente que sur les coteaux calcicoles de la vallée de Seine).

► État initial

état d'un site avant projet. Il s'appuie sur des données bibliographiques complétées obligatoirement par des analyses et investigations de terrain. Il doit porter notamment sur les espèces, les habitats naturels, les éco-paysages, les continuités, les espaces naturels... L'état initial doit aboutir à une identification et à une hiérarchisation des enjeux environnementaux au sein des aires d'études. Il doit ainsi permettre d'apporter au porteur de projet des éléments de réflexion afin d'évaluer les différentes variantes, les différentes solutions d'aménagement. Cette vision globale pour le ou les choix d'aménagement constituent la première étape de la démarche d'évitement.

► Fonctions écologiques

processus biologiques qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes. Elles assurent la capacité des écosystèmes à faire face à des perturbations et à se maintenir dans un état favorable à la production des services. Trois grands groupes de fonctions écologiques sont couramment établis et se rapportent essentiellement au milieu naturel ou plus largement à un écosystème :

- fonction biologique (ex : un biotope support de vie pour des espèces, fertilité du sol...),
- fonction biogéochimique (ex : purification de l'air, de l'eau, cycle du carbone),
- fonction hydrologique (ex : rétention des crues).

► **Impact ou incidence**

la transposition sur une échelle de valeur d'un effet sur un enjeu, c'est-à-dire une espèce, un habitat ou une fonction écologique.

► **Impacts cumulés**

les impacts cumulés sont ceux générés avec les projets actuellement connus (qui ont fait l'objet d'une étude d'incidence au titre de la loi sur l'eau et d'une enquête publique, ou d'une étude d'impact et dont l'avis de l'Autorité Environnementale a été rendu public) et non encore en service, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage concernée. La zone considérée doit être celle concernée par les enjeux environnementaux liés au projet. Dans cette zone, cette prise en compte des impacts cumulés pour des projets du même maître d'ouvrage ou de maîtres d'ouvrage différents peut conduire à examiner globalement et à améliorer l'ensemble des projets afin de limiter leurs impacts cumulés (doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel, MTES).

► **Impacts résiduels notables ou significatifs**

l'expression « impacts résiduels notables » est retenue bien que la terminologie utilisée ne soit pas tout à fait identique en fonction des procédures concernées ; l'article L.122-1-1 du Code de l'environnement utilise l'expression « incidences négatives notables ». Ce sont les impacts qui ont toujours des effets significatifs sur un des paramètres environnementaux considéré par la séquence ERC, bien que les mesures E et R aient été accomplies.

► **Parti-pris d'aménagement**

situés en amont de la maîtrise d'œuvre, les urbanistes assistent le maître d'ouvrage dans la définition des stratégies d'aménagement et du contenu des programmes. Il s'agit par la suite d'imaginer la spatialisation des stratégies et des programmes en identifiant un parti d'aménagement pertinent. Ce parti d'aménagement se décline en principes d'agencement qui gèrent le dialogue entre les espaces bâtis et leurs respirations et entre les différentes opérations de maîtrise d'œuvre.

► **Proximité immédiate**

la mesure de réduction doit être réalisée le plus près possible de l'emprise du projet et/ou de l'impact initial.

► **Scénario**

qualifie un assemblage d'hypothèses, effectué dans le respect de cinq conditions : vraisemblance, pertinence, cohérence, importance et transparence.

► **Services écosystémiques**

sont définis comme les bénéfices retirés par l'homme des processus biologiques.

► **Variante**

chacune des solutions proposées pour un projet (par ex. variantes Nord et Sud d'un contournement) - dans un projet, proposition différente de la solution initiale (par ex. variante bois d'un bâtiment à structure métallique).